



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/924
28 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET
LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Lettre datée du 27 février 1990, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 27 février 1990 par un porte-parole du Ministère japonais des affaires étrangères au sujet des élections qui ont récemment eu lieu au Nicaragua (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Hideo KAGAMI

ANNEXE

Déclaration publiée le 27 février 1990 par un porte-parole
du Ministère japonais des affaires étrangères au sujet des
élections qui ont récemment eu lieu au Nicaragua

1. Le Gouvernement japonais accueille avec satisfaction l'annonce faite par la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN) selon laquelle des élections libres et équitables ont eu lieu au Nicaragua. Il apprécie hautement les efforts déployés à cette fin par le Gouvernement et le peuple nicaraguayens, ainsi que l'action importante menée par l'ONUVEN et les autres organisations et groupes internationaux qui ont observé et suivi le déroulement des élections.
2. Reconnaissant que les élections nicaraguayennes représentaient un pas important vers la réalisation de la paix en Amérique centrale et étaient en accord avec sa politique de soutien aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, le Gouvernement japonais a participé à l'oeuvre de l'ONUVEN en fournissant des observateurs électoraux et un appui financier. Il est convaincu que cette assistance, fournie au titre du programme japonais de coopération pour la paix, a dûment contribué au déroulement d'élections libres et équitables et il continuera d'appuyer à l'avenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix en Amérique centrale.
3. Le Gouvernement japonais espère vivement que tous les Nicaraguayens accepteront les résultats des récentes élections, qui reflètent la volonté du peuple exprimée librement et dans des conditions d'équité, que la réconciliation nationale se réalisera sans perte de temps et que, sur la base des résultats de ces élections, le nouveau Gouvernement fera tout son possible pour promouvoir la démocratisation et élever le niveau de vie du peuple nicaraguayen.
4. Il est extrêmement important que tous les pays concernés, et notamment ceux d'Amérique centrale, respectent les résultats des élections et poursuivent leurs efforts en faveur de la paix en Amérique centrale. Il est également important que toute la communauté internationale collabore au relèvement économique du Nicaragua et des autres pays de la région et à la recherche de solutions au problème des réfugiés que connaissent ces pays. Pour sa part, le Gouvernement japonais est résolu à contribuer à ces efforts dans toute la mesure de ses moyens.
